

Lois sur les prêts

A mon sens, si l'on veut que le Canada se développe, que son économie grandisse et que ses entreprises prennent de l'expansion et créent les emplois nécessaires, c'est ce secteur qu'il faut encourager de préférence à tout autre pour le moment. Nous avons actuellement quelque 500,000 chômeurs, au Canada, et, comme nous le savons, des milliers de personnes arrivent chaque année sur le marché du travail où elles ne trouvent pas d'embauche. Cette situation déplorable, nous la connaissons depuis 1969. Le député de Skeena a parlé des restrictions des années 1950. Je lui rappellerai que de toutes les expériences économiques tentées par le gouvernement, les dernières et les plus dangereuses que nous ayons connues c'est en 1969 et non en 1950 que nous avons dû en souffrir, au moment où le gouvernement a, de propos délibéré, refusé d'accepter l'avis de tous ses économistes, qu'il paie pourtant pour se faire conseiller, en lançant sa prétendue guerre à l'inflation. Il a décidé de ne tenir aucun compte des conseils qu'on lui donnait, c'est-à-dire que s'il adoptait l'augmentation qu'il envisageait, non seulement l'inflation ne serait pas jugulée mais il s'en suivrait un chômage aigu.

● (1610)

Naturellement, le Conseil économique qui, lui promulgait ces conseils, avait raison. Le gouvernement a décidé d'aller de l'avant, de faire ce que ses propres conseillers lui disaient de faire et le pays s'est vu plongé dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui. Si nous parvenons un jour à sortir de ce pétrin, comme l'appelle le député de Skeena, nous n'y parviendrons qu'en encourageant les petites entreprises créatrices d'emplois à prendre de l'expansion, ce qu'elle ne peuvent faire lorsque l'argent est rare.

Je demande au ministre des Finances d'informer le public canadien de ce que des capitaux seront mis à la disposition non seulement des entreprises existantes mais d'entreprises nouvelles, car il faut élargir les conditions de prêt. C'est une disposition à très grande portée du bill. Pour la toute première fois il sera possible à une nouvelle entreprise de démarrer en partie en empruntant de l'argent garanti par le gouvernement fédéral, mais il faut pour cela qu'on sache que cet argent est disponible car nombreux sont ceux qui ignorent l'existence de cette mesure. Il incombe au ministre des Finances de combler cette lacune. Je l'exhorte à lancer une campagne publique à grande échelle pour veiller à ce que tout le monde ait connaissance de cette mesure. Chaque Canadien correspond avec son gouvernement à un moment ou à un autre et le gouvernement est certes en communication avec chaque fabricant en matière d'impôt sur le revenu, de programmes de santé et de bien-être, etc. Il n'y a aucune raison pour que, dans sa correspondance avec eux, il ne leur communique pas des renseignements complets sur ce bill.

Le secteur de notre économie qu'on appelle celui de la petite et moyenne entreprise est maintenant suffisamment important, puisqu'il emploie près des deux tiers de la population active, pour ne pas devoir dépendre du bon vouloir d'une demi-douzaine de ministères différents et de 18 programmes et mesures législatives pour communiquer avec son gouvernement fédéral. En plus de celui-ci, il est de nombreux programmes dont les petites et moyennes entreprises pourraient profiter mais qui ne relèvent pas des mêmes autorités. Je suggère au premier ministre (M. Trudeau), s'il estimait les affaires du pays suffisamment importantes pour être présent ici au lieu de se pavaner dans le Sud...

Une voix: Voilà qui est mesquin!

[M. Reilly.]

M. Reilly: Pas du tout. Si la remarque est mesquine, elle n'est que juste. Il y a longtemps que ce secteur de l'économie devrait être doté d'un ministère particulier, d'un ministre et que tous ces programmes devraient relever d'une même autorité.

Monsieur l'Orateur, la limite de \$50,000 dans le cas des prêts est trop peu élevée, à mes yeux. Si je proposais un amendement, je suggérerais au ministre de porter la limite à \$100,000 au moins, car je ne vois pas pourquoi il en serait autrement. Encore une fois, c'est le monstre de l'inflation qui est à l'œuvre ici. Dans le cas d'une entreprise dont les affaires se chiffrent en un an à près de trois quarts de million de dollars, le montant de \$50,000 ne représente, pour reprendre le mot d'un ancien ministre du gouvernement libéral, qu'une goutte dans la mer, à une époque où tout est si ruineux à cause de l'inflation. Pour les nouvelles entreprises comme pour ceux qui veulent agrandir la leur, \$50,000 n'est pas un montant suffisant.

Le prix des terrains réservés à l'industrie monte constamment et cette loi prévoit, pour la première fois, l'inclusion d'un terrain dans un prêt en vue de l'amélioration d'une entreprise. Les terrains réservés à l'industrie dans la ville de Toronto et sa banlieue coûtent actuellement près de \$100,000 l'acre. D'ici peu, les loyers coûteront \$2 le pied carré, au dire des agents immobiliers de cette ville. Dans le calcul du loyer, l'élément terrain doit représenter un tiers du coût, et ce dernier doit monter de 50 p. 100 vers la mi-été. Étant donné que les terrains se vendent \$100,000 l'acre, la limite de \$50,000 prévue pour ce genre de prêt est insuffisante.

Des pressions s'exercent sur les fonds de tous genres, provenant des sources les plus diverses. D'après un récent rapport de Statistique Canada, il ressort d'un sondage auprès de certaines institutions de prêts du pays, qu'elles comptaient dans leurs livres 13.8 milliards de dollars à recouvrer des emprunteurs canadiens à la fin de février. Les prêts généraux aux banques à charte ont augmenté de 370 millions en une semaine seulement, la semaine terminée le 3 avril, et atteint, selon les livres de ces institutions, un montant de 31.01 milliards de dollars à recouvrer. Dans un marché comme celui-là, la nécessité d'une source de fonds disponible, comportant un montant maximum et un taux d'intérêt raisonnables s'impose davantage, il me semble, dans le cas des chefs des petites entreprises ou d'entreprises moyennes.

Le ministre a déclaré l'autre jour que le montant et le nombre de prêts consentis aux termes de cette loi augmentaient régulièrement et que cela prouvait la bonne foi du gouvernement et des banques. Cela ne me semble pas évident. En 1961, l'année d'entrée en vigueur de cette loi, 2,977 prêts furent accordés et en 1973, il y en eut 3,076, soit 99 de plus sur une période de 13 ans. Cela ne représente pas une très forte augmentation en particulier dans le cadre d'une économie qui, nous dit-on chaque fois que nous osons parler d'inflation de ce côté-ci de la Chambre, est en pleine expansion. A mon avis, cela prouve que l'on ne manifeste pas un énorme enthousiasme à l'égard de ce programme ou que le gouvernement n'a pas fait tout son possible pour le lancer. S'il incombe à quelqu'un non seulement d'offrir ce programme mais également de le faire connaître, c'est au gouvernement, qui l'a mis sur pied.

En résumé, monsieur l'Orateur, j'appuie sans hésiter les principes de ce bill et je suis d'accord pour augmenter la limite des emprunts à \$100,000 plutôt que de la restreindre à \$50,000. Je le répète, le gouvernement devrait s'efforcer de faire connaître ce programme à ceux qui ont besoin de